République Française *Arrondissement d'Aubusson*

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 02 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux.
Date de convocation du Conseil municipal :25 septembre 2020.
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : Mmes JEANBLANC Denise, Irène BAYET-TORDO, GUILLOT Paulette, et MM, LEFEBVRE-DELADONCHAMPS Benoît, CHATOUX Florent, MOREIRA DA SILVA Georges, SIMONS Benjamin, Stéphane GRASSER et FLOUR Thomas.

Absents excusés : MMES GUIOMAR Clara et CABARET Pauline
Pouvoir : Mme CABARET Pauline à M CHATOUX Florent, et Mme GUIOMAR Clara à M SIMONS Benjamin
Secrétaire : M SIMONS Benjamin

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : enquête publique chemin de Pallier : accepté à l'unanimité.

1/ délibération création de poste :

a) Poste d'Adjoint technique Territorial première classe :

Mme le Maire explique au Conseil que ce poste est à 21h annualisées, l'agent faisant des heures complémentaires permanentes, le poste a besoin d'être réévalué. Mme le Maire demande au conseil la création du poste d'Adjoint Technique Territorial principal première classe à 31.58 heures annualisées à compter du 01 janvier 2021. Adoptée à l'unanimité.

b) Stagiairisation Adjoint Technique Territorial :

Mme le Maire demande au conseil la stagiairisation en tant qu'Adjoint Technique Territorial d'un agent contractuel. Cet agent est sur un poste permanent en CDD, et serait annualisé à 22h par semaine à compter du 01 janvier 2021. Adoptée à l'unanimité.

2) Tarifs Salles :

Mme le Maire expose au Conseil une proposition de nouvelle politique tarifaire des salles de Gentioux-Pigerolles :

- **SALLE POLYVALENTE**
- Association locale (territoire du PNR Millevaches) **salle polyvalente seule** gratuit, **salle polyvalente avec cuisine associative** gratuit caution 400.00 euros et caution ménage 100.00 euros
- Association (hors territoire du PNR Millevaches) **salle polyvalente seule** 50€/jour 80€/wk, **salle polyvalente avec cuisine associative** 60€/jour et 100€/wk caution 400.00 euros et caution ménage 100.00 euros
- Particulier local (COMCOM CREUSE GRAND SUD) **salle polyvalente seule** 60€/jour 100€/wk, **salle polyvalente avec cuisine associative** 70€/jour et 120€/wk caution 400.00 euros et caution ménage 100.00 euros
- Particulier (hors COMCOM CREUSE GRAND SUD) **salle polyvalente seule** 110€/jour 200€/wk, **salle polyvalente avec cuisine associative** 120€/jour et 220€/wk caution 400.00 euros et caution ménage 100.00 euros

- **SALLE D'ACTIVITÉ/SALLE DE YOGA (hors convention)**

- Association locale (territoire du PNR Millevaches) **salle d'activité** 15€/jour 20€/wk, **salle de yoga** 25€/jour et 40€/wk caution 200.00 euros et caution ménage 50.00 euros
- Association (hors territoire du PNR Millevaches) **salle d'activité** 15€/jour 20€/wk, **salle de yoga** 25€/jour et 40€/wk caution 200.00 euros et caution ménage 50.00 euros
- Particulier local (COMCOM CREUSE GRAND SUD) **salle d'activité** 15€/jour 20€/wk, **salle de yoga** 25€/jour et 40€/wk caution 200.00 euros et caution ménage 50.00 euros
- Particulier (hors COMCOM CREUSE GRAND SUD) **salle d'activité** 15€/jour 20€/wk, **salle de yoga** 25€/jour et 40€/wk caution 200.00 euros et caution ménage 50.00 euros

- **BUREAUX (hors convention)**

- Association locale (territoire du PNR Millevaches) **bureau 20m2** 66€/mois caution 66 euros, **bureau 10m2 et salle de bain** 34€/mois caution 34 euros
- Association (hors territoire du PNR Millevaches) **bureau 20m2** 66€/mois caution 66 euros, **bureau 10m2 et salle de bain** 34€/mois caution 34 euros
- Particulier local (COMCOM CREUSE GRAND SUD) **bureau 20m2** 66€/mois caution 66 euros, **bureau 10m2 et salle de bain** 34€/mois caution 34 euros
- Particulier (hors COMCOM CREUSE GRAND SUD) **bureau 20m2** 66€/mois caution 66 euros, **bureau 10m2 et salle de bain** 34€/mois caution 34 euros

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3/ Subventions :

2 000.00 euros à la coopérative scolaire de l'école de Gentioux
450.00 euros à l'association Tom Pousse
754.77 euros à APML

} Adopté à l'unanimité

4/ Ajout noms de rue et panneaux :

- Ajout nom lieu-dit « Les Ganes »
- Ajout nom lieu-dit « Le Peux-du-Tour »
- Ajout nom de rue « route de Peyrelevade » Gentioux
- Ajout nom de rue « Moulin de Pallier » Pallier
- Ajout nom de rue « Chemin du Luc » Villemoneix
- Ajout nom de rue « route de Vassivière » Gentioux

} Adopté à l'unanimité

5/DIF des élus :

Il s'agit de formations en lien avec les délégations des adjoints, les compétences afférentes et des démarches de démocratie participative. Adopté à l'unanimité.

6/ CLECT :

Titulaire : SIMONS Benjamin, suppléante : GUIOMAR Clara. Adopté à l'unanimité

7/ facturation de l'eau/assainissement :

Mme le Maire expose au conseil que de nombreux soucis se posent concernant la facturation de l'eau propriétaire/locataire (pas prévenu du départ ou de l'arrivée d'un locataire, non-paiement du locataire …), Mme le Maire demande au conseil à ce que les factures d'eau soient adressées aux propriétaires à partir de la facturation de l'année 2020 (qui sera facturée en 2021). Adopté à l'unanimité.

De plus, en cas d'absences de relevés ou de refus de relevé des compteurs d'eau, la facturation sera doublée. Adopté à l'unanimité.

8/ Décisions modificatives :

a) DECISION MODIFICATIVE BUDGET RESEAU DE CHALEUR (à la demande de la trésorerie)

Dépenses de fonctionnement : + 2.46 euros au compte 002
Recettes de fonctionnement : + 2.46 euros au compte 747

b) DECISION MODIFICATIVES BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (à la demande de la trésorerie)

Dépenses d'investissement : -0.28 euros au compte 2315 opération 10001
Recettes d'investissement : -0.28 euros au compte 001

c) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

- A la demande de la trésorerie :

Dépenses d'investissement : + 5 938.48 euros au compte 2138, + 112 136.47 euros au compte 2132 et + 10 068.65 euros au compte 21318, soit + 128 143.60 euros
Recettes d'investissement : + 45 192.89 euros au compte 2135, + 75 320.78 euros au compte 2138 et + 7 629.93 euros au compte 21318, soit + 128 143.60 euros

- Décision modificative pour achat ordinateurs école/extincteurs bar :

Dépenses d'investissement : - 3 000.00 euros au compte 2031 opération 10019 et + 3 000.00 euros au compte 2188.

Adoptées à l'unanimité.

9/ point information Groupement Syndical Forestier de Gentioux :

De nombreux terrains appartenant à la commune n'ont pas été versés au GSF et pouvaient l'être. Débats concernant l'entrée de ces parcelles et de la modification de l'équilibre des parts. Il y a nécessité de réviser les statuts du GSF qui est aujourd'hui complété par de nombreux avenants. Possibilité que FRACTAL réalise une cartographie du foncier bâti et non bâti communal. Estimé entre 400.00 et 800.00 euros pour la réalisation SIG.

10/ Demande des enfants pour un terrain de bi-cross :

CHATOUX Florent et GUILLOT Paulette sont nommés référant sur ce dossier. Contacter M METTAS Mathias pour joindre les autres enfants.

11/ point « INTERCO »

- FPIC : Gentioux a voté en faveur de la répartition en deux tiers en faveur de l'interco mais a bien fait remonter en contrepartie que la commune attend de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud de l'ingénierie sur le montage des différents dossiers du mandat.
- FAM : en fin de conseil communautaire du 28/09/2020, Michel MOINE, Maire d'Aubusson, et Renée NICOUX, Maire de Felletin, ont manifesté publiquement leur opposition à la

délocalisation du FAM de Gentioux. La commune a salué cette solidarité, et une rencontre collective entre la direction de l'APAJH 23, les représentants de l'interco et les représentants de la municipalité de Gentioux-Pigerolles, Aubusson et Felletin, est envisagée.

Clôture de la séance à 21h40